

SPIR COMMUNICATION

Société Anonyme au capital de 24.981.644 euros
Siège social : Europarc de Pichaury, Bâtiment D5
1330 avenue Guilibert de la Lauzière,
BP 30-460
13592 Aix-en-Provence Cedex 3

RCS d'Aix en Provence 317 082 675

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

I. BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 20 avril 2009 au 16 avril 2010

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	2,55%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	159 351
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	3 805 302
Valeur de marché du portefeuille (en euros)	3 805 302

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information	
	Achats	Ventes	A l'achat	A la vente
Nombre de titres	111 188	120 962	Néant	Néant
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	Néant	Néant		
Prix d'exercice moyen	18,85	18,47	Néant	Néant
Montant en euros	2 095 820	2 234 401		

II. REPARTITION PAR OBJECTIF DES TITRES DETENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU PRESENT DESCRIPTIF

Spir Communication ne détient aucun titre non affecté à un objectif du programme de rachat précédent. Toutes les actions détenues sont affectées :

- soit à l'animation de marché pour 7 907 titres,

- soit aux cessions aux salariés ou dirigeants de la société et de son groupe dans le cadre de l'octroi d'options d'achat et dans le cadre de la réglementation boursière pour 151 444 titres.

III. NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 MAI 2010

Programme de rachat :

- Autorisation du programme : Assemblée générale du 19 mai 2010
- Titres concernés : actions
- Rachat maximum devant être autorisé par l'Assemblée Générale : 8% du capital social au 31 décembre 2008 soit 499 632 actions
- Rachat maximum compte tenu de l'auto-détention : 5,45% soit 340 281 actions
- Prix d'achat unitaire maximum de 100 euros, prix minimum de vente retenu de 5 euros,
- Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient, par ordre décroissant de priorité, les suivants :
 - l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Spir Communication par un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, avec un plafond de 4% du capital social soit 249 816 actions,
 - attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du Groupe Spir Communication, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, pour le service des options d'achats d'actions ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés dans l'application des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce
 - financer des opérations de croissance externe, en respectant le plafond légal de 5% du capital social soit 312 270 actions.
- Montant maximal devant être autorisé par l'Assemblée Générale : 49 963 200 euros

Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 19 mai 2010, soit jusqu'au 19 novembre 2011.

La présente publication est disponible au siège social ainsi qu'auprès de BNP Paribas assurant le service titres de notre Société, pour toute personne en faisant la demande.
Pour toute information : Spir Communication : Monsieur Patrick SCHUSTER : 04 42 33 65 14.

**A Aix en Provence,
Le 28 avril 2010**